VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ILLEGAL OR NOT ILLEGAL?

Par Profil supprimé Postée le 12/12/2013 00:04

J'ai remarqué que bzp était illégale. tandis que TFMPP et MEOP ne sont pas votre site dit «La TFMPP et la mCPP ne SONT Pas Classées Comme stupéfiant MAIS Leur vente en tants Qué substances Ayant des Effets Stupéfiants"? qu'est-ce que cela signifie? j'ai pensé un médicament devait être nommé à être illégal? où est la liste des "substances nocives"?

Mise en ligne le 13/12/2013

Bonjour,

La BZP est en effet classée comme stupéfiants, tandis que la TFMPP et la MCPP ne le sont pas.

L'article L3421-4 du Code de la santé publique stipule que "la provocation au délit prévu par larticle L 3421-1 ou à l'une des infraction prévues par les articles 222-34 à 222-39 du code pénal, alors même quie cette provocation n'a pas été suivie d'effet, ou le de présenter ces infractions sous un jour favorable est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000€ d'amende. Est punie des mêmes peines la provocation, même non suivie d'effet, à l'usage de substances présentées comme ayant les effets de substances ou plantes classées comme stupéfiants."

La vente de la TFMPP et de la MCPP est donc interdite si ces substances sont présentées comme ayant des effets stupéfiants.

Vous trouverez ci-dessous un lien vous indiquant la liste des des substances classées comme stupéfiants, dont la dernière mise à jour date du 10 décembre 2013.

Si vous souhaitez faire le point sur vos éventuelles consommations ou celles d'un proche, sachez que vous pouvez nous contacter anonymement et gratuitement depuis un poste fixe au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h.

Cordialement.

En savoir plus:

• Liste des substances classées comme stupéfiants